

<p>Aide</p> <p>Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372 Cellulaire Sébastien Fontaine : 705.677.9946</p>	<p>DOC.OJ-R-7 DÉCEMBRE 2022</p> <p>Google Meet meet.google.com/czz-umiz-smu ou</p> <p>Audio : 705.671.1533 (p.2610) ou 1.800.465.5993 (p.2610) – code 1234#</p>
--	--

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022

À 19 h 30

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence

- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence

- C. QUESTIONS NOUVELLES
 - 1. ÉDUCATION
 - a) Sorties éducatives (*Annexe C.1.a.*)

 - 2. AFFAIRES *A.Gélinas
 - a) Rapport annuel détaillé pour l'exercice prenant fin le 31 août 2022 (*Annexe C.2.a.*)
 - b) Rapport annuel présenté au Conseil puis transmis au ministère de l'Éducation pour l'exercice prenant fin le 31 août 2022 (*Annexe C.2.b.*)
 - c) État financiers 2021-2022 (*Annexe C.2.c.*)
 - d) Rapport financier intérimaire en date du 31 octobre 2022 (*Annexe C.2.d.*)
 - e) Budget révisé 2022-2023 (*Annexe C.2.e.*)

3. IMMOBILISATIONS

- a) Mise à jour – Projets de réfection
- b) Projet de réparation de la serre à l'École secondaire de la Rivière-des-Français
(Annexe C.3.b.)
- c) ACÉPO - Symposium

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

OJ-R-7 DÉCEMBRE 2022

H:\Conseil\Réunions GNO\2022\12_07_2022_REG_EXTRA\OJ_7 DÉCEMBRE 2022_REG.doc

Sorties éducatives, culturelles et sportives – décembre 2022

A. Périlleuses :

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
É. p. Hélène-Gravel, Foyer-Jeunesse, Jean-Éthier-Blais, de la Rivière-des-Français, Jeanne-Sauvé	12 décembre	GymZone	La gymnastique, la trampoline	37 élèves 1 ^{re} – 6 ^e année (AVIS)	Coût total : 210 \$ + taxes	Responsable : Manon Chivot Accompagnateurs : Enseignant/es et TES des centres AVIS	Autobus scolaire
É. p. Hélène-Gravel	3 janvier au 31 mars * pour toutes les classes pendant le cours d'éducation physique lorsque la température le permet	Parc Robinson	La glissade/le tubing et le patin	300 élèves Mat. – 6 ^e année	Aucun coût	Responsable : Alain Prévost Accompagnatrices : Cindy Sue Loranger Amélie Cameron	Ils marcheront (ce parc est à 3 minutes de marche de l'école)
É. s. Macdonald-Cartier	Les jeudis en janvier, février et mars * Pratiques de l'équipe de planche à neige	Adanac	La planche à neige	1 à 8 élèves 9 ^e – 12 ^e année	L'élève paye son propre monte-pente Coût total : 200 \$ par pratique	Responsable : Valérie Aubertin Accompagnateur :	Transport en commun

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. Macdonald-Cartier	Les jeudis en janvier, février et mars * Pratiques de l'équipe de ski alpin	Adanac	Le ski alpin	10 à 15 élèves 9 ^e – 12 ^e année	L'élève paye son propre monte-pente Coût total : 200 \$ par pratique	Responsable : Brigitte Caveen Accompagnateur :	Transport en commun

Rapport annuel détaillé présenté au conseil pour l'exercice prenant fin le 31 août 2022

Le présent rapport résume les mesures prises par le comité de vérification du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) durant l'exercice prenant fin le 31 août 2021.

Membres du comité de vérification

Le comité de vérification se composait de 5 personnes, comme suit :

- Josée Bouchard – Présidente
- Anne-Marie Gélinault – Conseillère
- Suzanne Nolin – Conseillère
- France Giguère – Membre externe
- Normand Lavallée – Membre externe

En outre, les participants réguliers aux réunions du Comité sont :

- Joëlle Huneault, Directrice principale – Équipe provincial de vérification interne
- Marc Gauthier, Directeur de l'éducation
- Sébastien Fontaine, Directeur associé de l'éducation
- Alain Gélinas, Surintendant des affaires

Tâches administratives

Au début de l'exercice et conformément aux pratiques recommandées, diverses tâches administratives ont été accomplies, dont :

- l'élaboration d'un plan de travail;
- l'élaboration d'un calendrier de réunions.

Réunions

Il a été convenu de tenir trois réunions durant l'année 2021-2022. Toutes les réunions ont eu lieu comme prévu.

Présence des membres à chaque réunion :

Nom du membre	16 sept 2021	26 nov 2021	27 mai 2022
Josée Bouchard	oui	non	oui
Anne-Marie Gélinault	oui	oui	oui
Suzanne Nolin	oui	oui	oui
France Giguère	oui	oui	oui
Normand Lavallée	oui	oui	oui

Gouvernance

Le comité de vérification a été en fonction durant tout l'exercice prenant fin le 31 août 2022. Tous les membres ont satisfait aux exigences d'admissibilité, conformément au règlement de l'Ontario 361/10.

Auditeurs externes

Les relations avec les auditeurs externes ont été satisfaisantes et les membres du comité de vérification ont rencontré les auditeurs externes. Les auditeurs externes, KPMG, ont présenté la portée et l'étendue de leur travail que le comité a examiné et recommandé pour approbation lors de la réunion tenue le 16 septembre 2021. Les auditeurs externes ont confirmé leur indépendance dans le rapport sur les constatations découlant de l'audit pour l'exercice terminé le 31 août 2021 datée du 22 novembre 2021 et présenté au comité de vérification le 26 novembre 2021. Le comité de vérification a examiné les états financiers annuels vérifiés le 26 novembre 2021 et recommandé leur approbation. Le comité de vérification a recommandé que les auditeurs externes soient retenus de nouveau pour le prochain exercice, lors de la réunion tenue le 16 septembre 2021.

Vérificateurs internes

Les relations avec les vérificateurs internes ont été satisfaisantes et les membres du comité de vérification ont rencontré les vérificateurs internes.

Le comité a examiné le mandat de l'équipe de vérification interne.

Les membres du comité ont complété une évaluation de l'équipe provinciale de vérificateurs internes (ÉPVI).

Le comité a revu le rapport du mandat-conseil – Plan de continuité des activités ainsi que le rapport sur l'évaluation de la protection face aux ransomwares.

Les vérificateurs internes ont présenté le Plan de vérification axé sur les risques (PVAR) à la rencontre du 27 mai 2022 qui comprend les éléments suivants :

- Pour l'année 2022-2023
 - Écoles sécuritaires
 - Contrôles généraux des technologies de l'environnement SAP
 - Vérifications continues (conformité aux exigences)
 - Conseils et besoins ponctuels
 - Suivis (vérifications antérieures)
- Pour l'année 2023-2024
 - Paie et rémunération
 - Rétention du personnel
 - Vérifications continues (conformité aux exigences)
 - Conseils et besoins ponctuels
 - Suivis (vérifications antérieures)
- Pour l'année 2024-2025
 - Inscriptions
 - Vérifications continues (conformité aux exigences)
 - Conseils et besoins ponctuels
 - Suivis (vérifications antérieures)

Résumé du travail accompli

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le comité de vérification a effectué le travail suivant au cours des 12 derniers mois :

- Revu les rapports financiers intérimaires en date du 31 août 2021, du 31 octobre 2021 et du 30 avril 2022;
- Revu les rapports annuels du comité de vérification;
- Revu le rapport de constatations des auditeurs externes;
- Revu les états financiers;
- Revu le rapport sur la planification de l'audit;
- Revu le rapport annuel de vérification interne.

En signant ci-dessous, nous attestons que nous nous sommes acquittés de nos fonctions et responsabilités découlant du Règlement de l'Ontario 361/10.

Au nom du comité de vérification,

Josée Bouchard, présidente du comité de vérification

Rapport annuel présenté au conseil puis transmis au ministère de l'Éducation pour l'exercice prenant fin le 31 août 2022

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Exercice : 2021-2022

Objet : Rapport annuel du comité de vérification remis au Conseil et au ministère de l'Éducation de l'Ontario conformément à l'article 15 du Règlement de l'Ontario 361/10

Le comité s'est réuni au moins trois fois pendant l'exercice et a tenu les réunions conformément à la section 11.(1) du Règlement de l'Ontario 361/10. Lors de séances, le comité s'est penché sur les sujets énumérés ci-dessous.

Réunion du 16 septembre 2021

- Choix des auditeurs externes
- Rapport sur la planification de l'audit
- Rapport annuel 2020-2021 de l'équipe de vérification interne (ÉPVI)
- Mise à jour du plan de vérification axé sur les risques (PVAR)
- Mandat de vérification interne
- Rapport du mandat-conseil – Plan de continuité des activités (PCA)
- Rapport de suivi portant sur l'état de la situation pour 2020-2021
- Évaluation externe des pratiques de vérification interne
- Rapport financier intérimaire en date du 31 août 2021
- État de l'avancement des projets de vérification interne 2021-2022

Réunion du 26 novembre 2021

- Rapport de constatation de l'audit
- États financiers 2020-2021
- Rapport financier intérimaire en date du 31 octobre 2021
- Charte du comité de vérification
- Rapport annuel détaillé présenté au Conseil pour l'exercice prenant fin le 31 août 2021
- Rapport annuel présenté au Conseil puis transmis au ministère de l'éducation pour l'exercice prenant fin le 31 août 2021
- État de l'avancement des projets de vérification interne pour 2021-2022

Réunion du 27 mai 2022

- Charte du Comité de vérification
- Plan de vérification axé sur les risques (PVAR) 2022-2025
- Rapport sur l'évaluation de la protection face aux ransomwares
- État de l'avancement des projets de vérification interne
- Rapport financier intérimaire en date du 30 avril 2022
- Évaluation annuelle de l'ÉPVI
- Évaluation du rendement des vérificateurs externes
- Rapport du bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario – Examen de l'optimisation des ressources : rapports financiers des conseils scolaires de l'Ontario
- Rapport du bureau de l'Ombudsman – Extrait du rapport annuel 2020-2021 portant sur le secteur de l'éducation

Pendant l'exercice terminé le 31 août 2022, les travaux suivants ont été menés par l'ÉPVI :

1. Vérifications internes (entreprises et/ou réalisées, achevées, rapportées)
 - Plan de continuité des affaires
 - Protection face aux ransomwares

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU
GRAND NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2022

Ébauche

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et du surplus accumulé	2
État consolidée de l'évolution de la dette nette	3
État consolidés des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 21

RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 août 2022

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario relèvent de la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrés dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des rapports financiers ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.

Directeur de l'éducation

Surintendant des affaires

Le 7 décembre 2022

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Rapport aux conseillers et conseillères scolaires du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (« l'entité ») qui comprennent

- l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2022
- l'état consolidé des résultats et du surplus accumulé pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé de l'évolution de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 août 2022, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité dans la note 1 de ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et les différences importantes entre ce référentiel d'information financière et les normes comptables du secteur public canadien. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

Le 7 décembre 2022

Ébauche

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État consolidé de la situation financière

Au 31 août 2022, avec informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Actif financier :		
Liquidités	2 661 556 \$	5 734 216 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	36 512 103	37 958 310
Total de l'actif financier	39 173 659	43 692 526
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	6 951 896	9 376 256
Dettes à long terme (note 6)	20 573 249	21 905 412
Revenus reportés (note 7)	4 884 086	5 232 426
Avantages sociaux futurs (note 15)	62 548	142 351
Apports en capital reportés (note 8)	71 357 922	67 799 714
Total du passif financier	103 829 701	104 456 159
Dette nette	(64 656 042)	(60 763 633)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 9)	67 403	140 646
Immobilisations corporelles (note 10)	76 481 984	72 880 336
Total de l'actif non financier	76 549 387	73 020 982
Répercussion de la COVID-19 (note 19)		
Engagements (note 20)		
Surplus accumulé (note 11)	11 893 345 \$	12 257 349 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Exercice clos le 31 août 2022, avec informations comparatives pour 2021

	Budget 2022 (note 18)	Résultats 2022	Résultats 2021
Recettes :			
Subventions pour le besoin des élèves:			
Subventions législatives provinciales	60 871 583 \$	61 804 985 \$	56 628 147 \$
Impôts fonciers scolaires	3 896 422	3 619 259	3 704 244
Autres subventions provinciales :			
Fonds pour les priorités et les partenariats	2 611 657	3 733 139	5 909 766
Amortissement des apports en capital reportés (note 8)	4 029 076	4 397 508	4 459 169
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	28 765	84 173
Autres revenus - conseils scolaires	25 000	35 401	34 452
Autres revenus et droits de scolarité	899 400	2 017 903	2 426 852
Revenus de placement	50 000	38 355	51 808
Collecte de fonds des écoles	600 000	608 072	322 415
Total des recettes	72 983 138	76 283 387	73 621 026
Dépenses (note 12) :			
Enseignement	52 428 310	53 157 194	49 085 300
Administration	3 639 937	3 451 617	3 269 379
Transport	3 646 785	3 664 921	3 323 137
Installations destinées aux élèves	11 324 377	12 623 462	11 617 668
Autres dépenses	2 116 736	3 083 892	4 886 540
Activités financées par les écoles	600 000	666 305	328 370
Total des dépenses	73 756 145	76 647 391	72 510 394
Surplus (déficit) annuel	(773 007)	(364 004)	1 110 632
Surplus accumulé, début de l'exercice	12 257 349	12 257 349	11 146 717
Surplus accumulé, fin de l'exercice	11 484 342 \$	11 893 345 \$	12 257 349 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidée

Exercice clos le 31 août 2022, avec informations comparatives pour 2021

	Budget 2022 (note 18)	Résultats 2022	Résultats 2021
Surplus (déficit) annuel	(773 007) \$	(364 004) \$	1 110 632 \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 940 701)	(8 214 324)	(8 722 657)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 243 743	4 610 538	4 674 336
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	2 138	-
	(3 696 958)	(3 601 648)	(4 048 321)
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(67 403)	(140 646)
Utilisation de frais payés d'avance	-	140 646	144 139
	-	73 243	3 493
Augmentation de la dette nette	(4 469 965)	(3 892 409)	(2 934 196)
Dette nette, début de l'exercice	(60 763 633)	(60 763 633)	(57 829 437)
Dette nette, fin de l'exercice	(65 233 598) \$	(64 656 042) \$	(60 763 633) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 août 2022, avec informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus (déficit) annuel	(364 004) \$	1 110 632 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 610 538	4 674 336
Amortissement des apports en capital reportés	(28 765)	(4 459 169)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	2 138	-
	4 219 907	1 325 799
Sources et (utilisations) :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	1 446 207	(3 384 138)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(2 424 360)	657 943
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(348 340)	781 115
Diminution des avantages sociaux futurs	(79 803)	(61 989)
Diminution des frais payés d'avance	73 243	3 493
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	2 886 854	(677 777)
Opérations liées aux immobilisations :		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(8 214 324)	(8 722 657)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(8 214 324)	(8 722 657)
Financement :		
Dette remboursée	(1 332 163)	(1 270 536)
Ajouts aux apports en capital reportés	3 586 973	8 722 657
Changement net des liquidités liées au financement	2 254 810	7 452 121
Changement net des liquidités	(3 072 660)	(1 948 313)
Liquidités, début de l'exercice	5 734 216	7 682 529
Liquidités, fin de l'exercice	2 661 556 \$	5 734 216 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assorti d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public ;

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (« le conseil ») et qui relèvent de l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui relèvent de l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury (note 16)
- East of Thunder Bay Transportation Consortium (note 16)
- Le Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario (note 17)
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériels informatiques	3
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

1. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Paiements de transfert :

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le conseil scolaire offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation des avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) pour la FEESO et l'AEFO ont été établies en 2016-2017. Les FSSBE pour le SCFP et les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école ont été établies en 2017-2018. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire selon les critères d'admissibilité de leur FSSBE respective. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les syndicats, les groupes d'employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

1. Principales méthodes comptables (suite) :

- k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tel qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.

- l) Montants budgétés :

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

- m) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, les obligations liées aux avantages sociaux futurs, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

- n) Recettes de l'impôt foncier scolaire :

Selon les normes comptables pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions pour les besoins des élèves, sous la rubrique des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.

2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario (suite) :

Au 31 août 2022, le conseil a un compte débiteur envers la province de 23 081 316 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2021 - 27 071 850 \$).

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subventions différées inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2022 est 7 634 741 \$ (2021 - 8 431 831\$).

3. Comptes débiteurs :

	2022	2021
Gouvernement de l'Ontario	32 975 253 \$	35 503 681 \$
Gouvernement du Canada	2 194 458	1 213 379
Autres conseils scolaires	123 814	54 148
Municipalités	464 411	449 650
Autres	754 167	737 452
	36 512 103 \$	37 958 310 \$

4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par le ministère de l'Éducation. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2022, le solde se chiffre à Néant \$ (2021 - Néant \$).

5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2022	2021
Créancier commerciales	2 703 830 \$	3 836 005 \$
Liés à la paie	2 308 952	1 988 560
Autres conseils scolaires	202 058	615 234
Gouvernement du Canada	259 710	207 006
Gouvernement de l'Ontario	56 932	1 896 730
Autres	1 420 414	832 721
	6 951 896 \$	9 376 256 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débetures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2022	2021
CIBC Mellon Trust Company – débenture (i)	3 823 545 \$	4 225 931 \$
Office ontarien de financement (ii)	16 749 704	17 679 481
	20 573 249 \$	21 905 412 \$

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débetures de 26 930 789 \$ en cours au 31 août 2022 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2023	1 396 854 \$	924 512 \$	2 321 366 \$
2024	1 464 771	856 783	2 321 554
2025	1 536 067	785 671	2 321 738
2026	1 610 916	711 018	2 321 934
2027	1 689 503	632 649	2 322 152
Par la suite	12 875 138	2 446 907	15 322 045
	20 573 249 \$	6 354 540 \$	26 930 789 \$

- (i) La débenture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échus en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.
- (ii) L'Office ontarien de financement (« OOF ») a été créé le 15 novembre 1993 en tant qu'organisme de la province de l'Ontario et, à ce titre, est considérée comme une partie liée au conseil. Les prêts à long terme émis par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 005 347 \$	4,560 %	2031
1 663 749	4,900 %	2033
5 574 654	5,062 %	2034
1 090 601	5,232 %	2035
319 408	4,833 %	2036
3 676 943	3,970 %	2036
1 700 611	2,993 %	2040
1 718 379	3,242 %	2041

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

6. Dettes à long terme (suite) :

Les emprunts sont garantis par l'affectation, chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2021	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2022
Réfections	2 735 336\$	1 280 702 \$	142 590 \$	1 487 675 \$	2 385 773 \$
Enfance en difficulté	708 493	8 931 329	9 627 099	–	12 723
Enfance en difficulté Redressement pour le Nord	1 305 509	3 056 659	3 242 831	–	1 119 337
Éducation autochtone	195 375	175 464	129 007	–	241 832
Rendement des élèves	11 964	173 679	185 643	–	–
Autres	275 749	3 529 072	2 659 717	20 683	1 124 421
Total	5 232 426 \$	17 146 905	\$15 986 887\$	1 508 358 \$	4 884 086 \$

8. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2022	2021
Solde, début de l'exercice	67 799 714 \$	63 536 226 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	7 955 716	8 722 657
Recettes constatées pour la période	75 755 430 (4 397 508)	72 258 883 (4 459 169)
Soldé, fin de l'exercice	71 357 922 \$	67 799 714 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

9. Frais payés d'avance :

	2022	2021
Assurance	62 490 \$	62 490 \$
Autres	4 913	78 156
	67 403 \$	140 646 \$

10. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2021	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2022
Terrains	1 621 588 \$	258 609 \$	– \$	1 880 197 \$
Aménagements des terrains	4 846 791	57 836	–	4 904 627
Bâtiments	105 029 755	6 521 880	–	111 551 635
Mobiliers et équipements	8 422 620	1 288 687	445 876	9 265 431
Véhicules	241 064	–	–	241 064
Améliorations locatives	2 080 878	87 312	–	2 168 190
Total	122 242 696 \$	8 214 324 \$	445 876 \$	130 011 144 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2021	Amortissements	Dispositions radiations et ajustements	Solde au 31 août 2022
Aménagements des terrains	2 295 320 \$	277 355 \$	– \$	2 572 675 \$
Bâtiments	41 156 450	3 063 010	–	44 219 460
Mobiliers et équipements	5 252 346	1 168 231	443 738	5 976 839
Véhicules	184 901	16 663	–	201 564
Améliorations locatives	473 343	85 279	–	558 622
Total	49 362 360 \$	4 610 538 \$	443 738 \$	53 529 160 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2021	Valeur comptable nette 31 août 2022
Terrains	1 621 588 \$	1 880 197 \$
Aménagements des terrains	2 551 471	2 331 952
Bâtiments	63 873 305	67 332 175
Mobiliers et équipements	3 170 274	3 288 592
Véhicules	56 163	39 500
Améliorations locatives	1 607 535	1 609 568
Total	72 880 336 \$	76 481 984 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

11. Surplus accumulé :

	2022	2021
Surplus :		
Aux fins de conformité – Non affecté		
Fonds de roulement	6 088 511 \$	6 406 572 \$
Aux fins de conformité – affectation interne		
Gratifications de retraite	138 527	138 527
Fonctionnement des écoles	281 498	372 541
Projets d'immobilisations engagés	3 243 865	3 459 032
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	528 678	586 911
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	–	(41 961)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 880 199	1 621 590
Autres	(267 933)	(285 863)
Surplus accumulé	11 893 345 \$	12 257 349 \$

12. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2022	Résultats 2022	Résultats 2021
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	43 298 651 \$	44 554 165 \$	43 736 567 \$
Avantages sociaux	7 799 701	8 389 578	7 902 980
Perfectionnement du personnel	252 896	212 084	177 433
Fournitures et services	6 572 128	6 210 525	5 547 816
Intérêts	992 407	978 335	1 070 275
Dépenses de location	53 973	110 758	45 711
Frais et services contractuels	6 567 703	10 574 125	8 634 607
Autres	3 374 943	338 840	392 299
Amortissement des immobilisations	4 243 743	4 612 676	4 674 336
Activités financées par les écoles	600 000	666 305	328 370
	73 756 145 \$	76 647 391 \$	72 510 394 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

13. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 51 789 \$ (2021 - 46 429 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

14. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être demandé à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2026.

Les primes nettes de la ristourne versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2022 s'élèvent à 160 604 \$ (2021 - 154 756 \$)

15. Avantages sociaux futurs :

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« RREMO »), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1^{er} janvier 2022 les taux de cotisation des employés ont maintenu à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1^{er} janvier 2021 - 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2022 le Conseil a cotisé 1 173 447 \$ (2021 - 1 257 235 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

15. Avantages sociaux futurs (suite) :

Autres avantages sociaux futurs des employés :

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

16. Consortium du transport :

Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (« Consortium ») en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 9,9 % (2021 - 10,3 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2022.

Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 8,2 % (2021 - 5,2 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2022.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

17. Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario (CÉNO) :

Le CÉNO est un organisme à but non lucratif qui offre des services spécialisés en français, afin de contribuer à l'épanouissement et à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.

Le CÉNO dessert les conseils suivants :

Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Conseil scolaire catholique Franco-Nord

Conseil scolaire catholique Nouvel-Ontario

Conseil scolaire du district catholique des Aurores boréales

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Conseil scolaire public du Nord Est de L'Ontario

Les revenus sont égaux aux dépenses et sont intégrés dans les résultats du Conseil.

18. Données budgétaires:

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés sont basées sur les budgets 2022 approuvés par le Conseil le 22 juin 2021.

19. Répercussion de la COVID-19 :

En 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie du coronavirus (« COVID-19 ») une pandémie mondiale. Le Conseil continue de surveiller la situation et de planifier les changements potentiels au cours de l'année scolaire 2021-2022 et au-delà.

En raison de la pandémie, le Conseil pourrait être exposé à un risque accru dans plusieurs domaines.

Le 31 août 2022, le Conseil n'a pas procédé à des ajustements importants pour refléter l'impact futur possible du COVID-19. La direction a évalué l'incidence sur le Conseil et estime qu'il n'y a pas d'enjeux financiers importants, car le Conseil dispose d'un fonds de roulement adéquat disponible et d'un accès à des ressources liquides suffisantes pour soutenir les opérations au cours de l'année à venir. Les répercussions ainsi que la durée de la pandémie actuelle sont hautement imprévisibles, il n'est donc pas possible d'estimer et de divulguer son effet financier sur les opérations futures pour le moment.

20. Engagements :

Le Conseil est engagé à de divers projets de réfections de ses écoles. Ces projets sont approuvés par le ministère de l'Éducation. Au 31 août 2022, les engagements pour ses projets du Conseil se chiffrent à 2 144 203 \$.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

21. Adoption des prochaines normes comptables :

Le conseil est en train d'évaluer les effets des nouvelles normes à venir et l'ampleur de leurs répercussions sur ses états financiers.

Bien que le calendrier d'adoption des normes puisse varier, certaines normes doivent être adoptées simultanément. Les exigences des chapitres SP 1201 Présentation des états financiers, SP 2601 Conversion des devises, SP 3041 Placements de portefeuille et SP 3450 Instruments financiers doivent être mises en œuvre en même temps. Le conseil n'a pas adopté de nouvelles normes comptables pour l'exercice terminé le 31 août 2022.

- i. Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2022 (en vigueur pour le conseil à partir du 1er septembre 2022 pour l'année se terminant le 31 août 2023) :

SP 1201 Présentation des états financiers remplace le SP 1200 Présentation des états financiers. La présente norme établit des principes généraux de présentation de l'information et des normes relatives à la communication de renseignements dans les états financiers des gouvernements. La norme introduit l'état des gains et pertes de réévaluation distinct de l'état des résultats. Les exigences des chapitres SP 2601 Conversion des devises, SP 3450 Instruments financiers, et SP 3041 Placements de portefeuille, qui doivent être adoptées en même temps, peuvent donner lieu à la présentation des gains et des pertes comme des gains et des pertes de réévaluation.

Le chapitre SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations définit les règles de comptabilisation et d'information applicables aux obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par un gouvernement ou un organisme public. Un passif pour une obligation de mise hors service peut s'appliquer à des immobilisations corporelles en usage productif ou qui ne sont plus en usage productif.

Le chapitre SP 3450 Instruments financiers établit les exigences en matière de comptabilisation et d'information pour tous les types d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés. La norme exige l'évaluation à la juste valeur des dérivés et des investissements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. Tous les autres instruments financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

- ii. Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2023 (en vigueur pour le conseil à partir du 1er septembre 2023 pour l'année se terminant le 1er août 2024) :

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

21. Adoption des prochaines normes comptables (suite) :

Le chapitre SP 3400 Revenus établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus, en établissant une distinction spécifique entre les opérations qui comportent l'obligation de prestation (c'est-à-dire que le payeur attend un bien ou un service de l'entité du secteur public), appelées opérations d'échange, et les opérations qui ne comportent pas d'obligation de prestation, appelées opérations sans échange.

Le chapitre SP 3160 Partenariats public-privé fournit des indications spécifiques sur la comptabilisation et l'information financière relatives aux partenariats public-privé entre des entités du secteur public et du secteur privé, lorsque l'entité du secteur public se procure des infrastructures en faisant appel à un partenaire du secteur privé.

Ébauché

Selon le plan pluriannuel de vérification interne axé sur les risques (PVAR), une vérification des effectifs n'est pas prévue avoir lieu pendant l'exercice 2022-2023.

Josée Bouchard, présidente du comité de vérification

Date

Le _____

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 31 octobre 2022 et du 31 octobre 2021

Dépenses :	Budget 2021-2022	Dépenses actuelles 31 octobre 2021	% dépensé	Budget 2022-2023	Dépenses actuelles 31 octobre 2022	% dépensé	
1 Titulaires de classe	26 829 707	4 303 204	16,0%	26 691 253	4 312 521	16,2%	B
2 Enseignants suppléants	1 233 400	155 709	12,6%	1 238 669	189 510	15,3%	C
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	3 832 437	713 842	18,6%	4 498 973	743 247	16,5%	D
4 Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 399 207	248 980	17,8%	1 355 856	200 067	14,8%	D
5 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 253 850	131 212	5,8%	2 048 777	219 070	10,7%	E
6 Ordinateurs de classe	1 058 685	71 005	6,7%	1 059 124	31 753	3,0%	A
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	5 418 263	917 145	16,9%	6 075 302	1 052 992	17,3%	A
8 Services de bibliothèque et d'orientation	664 644	116 502	17,5%	669 048	111 004	16,6%	A
9 Perfectionnement professionnel	185 970	23 656	12,7%	211 258	34 801	16,5%	F
10 Directions, directions adjointes	2 967 280	439 461	14,8%	3 008 215	480 173	16,0%	G
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 892 509	301 838	15,9%	1 760 565	269 761	15,3%	A
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	1 423 415	244 195	17,2%	1 504 405	249 250	16,6%	A
13 Administration des conseils scolaires	3 624 627	772 638	21,3%	3 624 307	755 489	20,8%	A
14 Fonctionnement et entretien des écoles	6 728 060	892 806	13,3%	6 982 375	815 179	11,7%	D
15 Education permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	-	0,0%	8 000	-	0,0%	A
16 Transport des élèves	3 646 785	627 785	17,2%	3 696 645	637 928	17,3%	A
17 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	63 166 839	9 959 978	15,8%	64 432 772	10 102 745	15,7%	
CAPITAL							
18 Réfections	6 530 701	355 205	5,4%	6 794 955	337 904	5,0%	A
19 Amortissement	4 243 743		0,0%	4 604 372		0,0%	A
20 Total des dépenses du capital	10 774 444	355 205	3,3%	11 399 327	337 904	3,0%	
21 Autres dépenses	2 116 736	702 980	33,2%	1 859 589	702 580	37,8%	A
22 TOTAL	76 058 019	11 018 163	14,5%	77 691 688	11 143 229	14,3%	

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 31 octobre 2022 et du 31 octobre 2021

Notes explicatives:

A - La dépense est comparable à celle de l'an dernier.

B - Nous avons ajouté à la dotation d'enseignant, mais les avantages sociaux de la fiducie n'est pas encore comptabilisée.

C — Nous avons beaucoup de congés de maladie.

D - Nous avons de la difficulté à recruter du personnel en plus que les avantages sociaux des fiducies ne sont pas encore comptabilisée.

E - Je fais mon analyse plus tard que l'an passé et plus de dépenses ont été enregistrées pour les 2 premiers mois.

F - Nous sommes en mesure de faire plus de perfectionnement professionnel à comparer l'année dernière.

G - Nous avons une augmentation dans les congés de maladie.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Rapport financier intérimaire

En date du 31 octobre 2022

Dépenses :	Budget 2022-2023	Dépenses actuelles 31 octobre 2022	% dépensé	Prévision des dépenses 31 octobre 2022	% prévu	
1 Titulaires de classe	26 691 253	4 312 521	16,2%	4 262 182	16,0%	c
2 Enseignants suppléants	1 238 669	189 510	15,3%	157 216	12,7%	b
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 498 973	743 247	16,5%	806 066	17,9%	d
4 Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 355 856	200 067	14,8%	239 925	17,7%	d
5 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 048 777	219 070	10,7%	341 463	16,7%	g
6 Ordinateurs de classe	1 059 124	31 753	3,0%	176 521	16,7%	f
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	6 075 302	1 052 992	17,3%	1 004 761	16,5%	a
8 Services de bibliothèque et d'orientation	669 048	111 004	16,6%	117 425	17,6%	d
9 Perfectionnement professionnel	211 258	34 801	16,5%	34 939	16,5%	a
10 Directions, directions adjointes	3 008 215	480 173	16,0%	460 211	15,3%	e
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 760 565	269 761	15,3%	300 414	17,1%	d
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	1 504 405	249 250	16,6%	248 805	16,5%	a
13 Administration des conseils scolaires	3 624 307	755 489	20,8%	727 199	20,1%	a
14 Fonctionnement et entretien des écoles	6 982 375	815 179	11,7%	1 154 777	16,5%	i
15 Éducation permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	-	0,0%	-	0,0%	a
16 Transport des élèves	3 696 645	637 928	17,3%	739 329	20,0%	j
17 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	64 432 772	10 102 745	15,7%	10 771 233	16,7%	
CAPITAL						
18 Réfections	6 794 955	337 904	5,0%	337 904	5,0%	f
19 Amortissement	4 604 372	-	0,0%	-	0,0%	k
20 Total des dépenses du capital	11 399 327	337 904	3,0%	337 904		
21 Autres dépenses	1 859 589	702 580	37,8%	307 547	16,5%	h
22 TOTAL	77 691 688	11 143 229	14,3%	11 416 684	14,7%	

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 31 octobre 2022

Notes explicatives:

- a- La prévision des dépenses est raisonnable comparativement aux dépenses réelles.
- b - Les demandes de suppléance sont à la hausse.
- c - Nous avons ajouté à la dotation d'enseignant, mais les avantages sociaux de la fiducie n'est pas encore comptabilisée.
- d - Nous avons de la difficulté à recruter du personnel en plus que la comptabilisation des avantages sociaux des fiducies n'est pas inscrit.
- e - Nous avons une augmentation dans les congés de maladie.
- f - Une grande partie des dépenses ont lieu vers la fin de l'année scolaire.
- g - Nous avons des budgets de contingents qui sont utilisés vers la fin de l'année.
- h - Nous avons plusieurs projets qui ont été reçus après que le budget a été approuvé.
- i -Les dépenses liées à l'hiver sont à venir, chauffage et déblayage de neige.
- j- Nous n'avons pas encore été facturés pour les régions à l'extérieur de Sudbury.
- k - Nous n'avons pas commencé à comptabiliser l'amortissement. Nous le faisons pour le rapport de 7 mois du Ministère.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Budget révisé 2022-2023



Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget révisé 2022-2023
Effectifs

Équivalent temps plein (ETP)	Actuels 2021-2022	Prévisions 2022-2023	Actuels 2022-2023	Différence
Élémentaire	1 956,00	1 946,00	1 965,00	19,00
Secondaire	678,13	681,00	697,00	16,00
Total	2 634,13	2 627,00	2 662,00	35,00
Éducation des adultes	3,00	3,00	3,00	-

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget révisé 2022-2023
Revenus

	Prévisions budgétaires 2022-2023	Prévisions budgétaires révisées 2022-2023	ÉCART
Subventions :			
1 Subvention de base - élèves	14 960 941	15 169 757	208 816
2 Subvention de base - écoles	4 179 701	4 154 594	(25 107)
3 Éducation de l'enfance en difficulté	12 893 414	12 947 208	53 794
4 Enseignement des langues	6 646 861	6 740 506	93 645
5 Subvention pour écoles éloignées	4 704 048	4 915 889	211 841
6 Conseils ruraux et éloignés	2 807 681	2 840 239	32 558
7 Élément pour l'éducation en milieu rural et dans le nord	97 897	97 897	-
8 Programmes d'aide à l'apprentissage	982 054	985 288	3 234
9 Éducation des adultes et cours d'été	28 927	28 927	-
10 Qualification et expérience des enseignants	2 399 581	2 332 176	(67 405)
11 Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant	79 140	77 528	(1 612)
12 Qualification et expérience des EPE	218 652	228 232	9 580
13 Somme supplémentaire pour les fiducies	869 646	869 646	-
14 Transport des élèves	3 319 458	3 443 156	123 698
15 Administration et gestion	3 096 071	3 136 019	39 948
16 Subventions pour les leaders RMP	1 000 496	1 000 496	-
17 Fonctionnement des écoles	5 994 277	6 015 014	20 737
18 Utilisation communautaire des écoles	77 528	77 528	-
19 Redressement pour baisse des effectifs	82 116	-	(82 116)
20 Subvention des Premières nations, Métis et Inuits	140 926	144 266	3 340
21 Subvention pour la santé mentale et bien-être	739 011	741 711	2 700
22 Fonds de soutien aux élèves	539 659	525 183	(14 476)
23 Allocation de soutien dans le contexte Covid-19	936 565	936 565	-
24 Sous-total	66 794 650	67 407 825	613 175
25 Réfection des écoles	6 794 955	8 188 931	1 393 976
26 Amortissement	4 592 839	4 687 880	95 041
27 Total	78 182 444	80 284 636	2 102 192
28 Autres revenus de fonctionnement	730 000	1 094 042	364 042
29 Utilisation du surplus accumulé et revenu reportés	287 994	2 602 124	2 314 130
30 Total des revenus de fonctionnement	79 200 438	83 980 802	4 780 364
31 Autres revenus	1 859 589	2 761 332	901 743
32 Grand total	81 060 027	86 742 134	5 682 107

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget révisé 2022-2023
Personnel du Conseil

	Prévisions budgétaires 2022-2023	Prévisions budgétaires révisées 2022-2023	+ / -
Personnel enseignant			
Élémentaire	150,50	152,50	2,00
Secondaire	85,70	85,70	0,00
	236,20	238,20	2,00
Personnel non enseignant			
Directions et directions adjointes	25,50	25,50	0,00
TES, aides-enseignantes, aides-enseignants	65,00	70,00	5,00
Éducateur éducatrice de la petite enfance (PAJE)	24,15	24,49	0,34
Préposée aux soins des enfants	0,50	0,50	0,00
Commis (bibliothèque)	8,95	8,95	0,00
Secrétaires et commis secrétaire	20,20	20,45	0,25
Surveillance du dîner (une heure par jour)	24,00	24,00	0,00
Entretien	40,60	40,60	0,00
	208,90	214,49	5,59
Services aux élèves			
Direction	1,00	1,00	0,00
Leader	2,00	2,00	0,00
Enseignante en surdit�	1,00	1,00	0,00
Assistante en �quipement sp�cialis�	1,00	1,00	0,00
Assistante en LSQ	1,00	1,00	0,00
Intervention comportementales	3,00	3,00	0,00
Psychom�triciennes	3,00	3,00	0,00
Orthophoniste	6,00	6,00	0,00
Agente en ACA	2,00	2,00	0,00
Agent en assiduit�	1,00	1,00	0,00
Travailleuses sociales	7,00	7,00	0,00
Secr�taire	1,00	1,00	0,00
	29,00	29,00	0,00
Services p�dagogiques			
Direction	1,00	1,00	0,00
Leaders	1,00	1,00	0,00
Conseillers p�dagogiques	13,00	13,00	0,00
Ergoth�rapeute	1,00	1,00	0,00
Gestionnaire de la petite enfance	2,00	2,00	0,00
Bibliotechnicien	1,00	1,00	0,00
Assistants en intervention langag�re et ALF	5,50	6,00	0,50
Animatrice du programme en fran�ais s'il vous pla�t	3,00	3,00	0,00
Animateur et animatrice culturel	6,00	6,00	0,00
Secr�taire	1,00	1,00	0,00
Conciergerie	0,40	0,40	0,00
	34,90	35,40	0,50
Services centralis�s			
Administration g�n�rale	6,00	6,00	0,00
Administration p�dagogique	4,00	4,00	0,00
Administration des affaires	8,00	8,00	0,00
Administration des ress. humaines	8,00	8,00	0,00
Services informatiques	11,00	11,00	0,00
Op�ration et entretien des �coles	5,33	5,33	0,00
	42,33	42,33	0,00
Total du personnel	551,33	559,42	8,09

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget révisé 2022-2023
Dépenses

	Prévisions budgétaires 2022-2023	Prévisions budgétaires révisées 2022-2023	ÉCART
Dépenses :			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
1 Titulaires de classe	26 691 253	26 664 380	(26 873)
2 Suppléances	1 238 669	1 238 688	19
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 498 973	4 756 176	257 203
4 Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 355 856	1 364 403	8 547
5 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 048 777	2 523 976	475 199
6 Ordinateurs de classe	1 058 996	1 059 124	128
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	9 239 393	9 221 118	(18 275)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	669 048	674 248	5 200
9 Perfectionnement professionnel	211 258	211 258	-
10 Directions, directions adjointes	3 008 215	3 007 525	(690)
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 760 565	1 752 843	(7 722)
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	2 078 187	2 115 328	37 141
13 Administration des conseils scolaires	3 550 525	3 589 377	38 852
14 Fonctionnement et entretien des écoles	6 980 870	7 000 156	19 286
15 Éducation permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	8 000	-
16 Transport des élèves	3 696 645	3 749 323	52 678
Provision pour éventualité	-	-	-
17 TOTAL	68 095 230	68 935 923	840 693
CAPITAL			
18 Réfection des écoles	6 794 955	10 574 704	3 779 749
19 Amortissement	4 604 372	4 699 916	95 544
20 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	79 494 557	84 210 543	4 715 986
21 Autres dépenses	1 859 589	2 761 332	901 743
22 GRAND TOTAL	81 354 146	86 971 875	5 617 729

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget révisé 2022-2023
Enfance en difficulté

	RECETTES	DÉPENSES	(1-2)
	(1)	(2)	ÉCART
Catégories de dépenses	Subventions	Budget	() = déficit
1 Titulaires de classe	3 505 833	3 940 558	(434 725)
2 Suppléances	345 978	375 103	(29 125)
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 067 020	4 253 668	(186 648)
4 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	277 015	240 795	36 220
5 Ordinateurs de classe	77 047	88 000	(10 953)
6 Soutien professionnel et paraprofessionnel	4 800 041	5 195 532	(395 491)
7 Perfectionnement professionnel	26 765	31 490	(4 725)
8 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	569 082	577 480	(8 398)
9 TOTAL DES DÉPENSES EN EED	13 668 781	14 702 626	(1 033 845)
10 Somme transférée du revenu reporté de l'enfance en difficulté			-
11 Total			(1 033 845)

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget révisé 2022-2023
Dépenses en enfance en difficulté

	DÉPENSES	DÉPENSES	(1-2)
Catégories de dépenses	(1)	(2)	ÉCART
	budget	budget	() = déficit
	2022-2023	révisé	
	2022-2023	2022-2023	
1 Titulaires de classe	3 774 021	3 940 558	166 537
2 Suppléances	375 103	375 103	-
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 026 237	4 253 668	227 431
4 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	252 600	240 795	(11 805)
5 Ordinateurs de classe	88 000	88 000	-
6 Soutien professionnel et paraprofessionnel	5 162 302	5 195 532	33 230
7 Perfectionnement professionnel	31 490	31 490	-
8 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	576 783	577 480	697
9 TOTAL DES DÉPENSES EN EED	14 286 536	14 702 626	416 090

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget révisé 2022-2023
Comparaison des recettes et dépenses

	DÉPENSES	RECETTES 2022-2023				DÉPENSES	ÉCART
	Prévisions budgétaires 2022-2023	(1) Subventions du MEO et recettes d'impôts fonciers	(2) Réserves et revenus reportés	(3) Autres recettes	(1+2+3) TOTAL		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							
1 Titulaires de classe	26 691 253	29 355 658		67 000	29 422 658	26 664 380	2 758 278
2 Enseignants suppléants	1 238 669	1 132 678			1 132 678	1 238 688	(106 010)
3 enseignants	4 498 973	4 549 471		97 042	4 646 513	4 756 176	(109 663)
4 Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 355 856	955 123		500 000	1 455 123	1 364 403	90 720
5 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 048 777	1 897 949	216 351		2 114 300	2 523 976	(409 676)
6 Ordinateurs de classe	1 058 996	1 041 057			1 041 057	1 059 124	(18 067)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	9 239 393	7 690 379		200 000	7 890 379	9 221 118	(1 330 739)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	669 048	668 753			668 753	674 248	(5 495)
9 Perfectionnement professionnel	211 258	99 040			99 040	211 258	(112 218)
10 Directions, directions adjointes	3 008 215	2 875 132			2 875 132	3 007 525	(132 393)
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 760 565	1 416 910		20 000	1 436 910	1 752 843	(315 933)
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	2 078 187	2 198 516			2 198 516	2 115 328	83 188
13 Administration des conseils scolaires	3 550 525	3 465 168		185 000	3 650 168	3 589 377	60 791
14 Fonctionnement et entretien des écoles	6 980 870	6 528 384		25 000	6 553 384	7 000 156	(446 772)
15 Éducation permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	18 094			18 094	8 000	10 094
16 Transport des élèves	3 696 645	3 452 493		-	3 452 493	3 749 323	(296 830)
17 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	68 095 230	67 344 805	216 351	1 094 042	68 655 198	68 935 923	(280 725)
CAPITAL							
18 Réfection des écoles	6 794 955	8 188 931	2 385 773	-	10 574 704	10 574 704	-
19 Amortissement	4 604 372	4 687 880	-	-	4 687 880	4 699 916	(12 036)
20 Total des dépenses du capital	11 399 327	12 876 811	2 385 773	-	15 262 584	15 274 620	(12 036)
21 Autres dépenses	1 859 589	2 761 332	-	-	2 761 332	2 761 332	-
22 GRAND TOTAL	81 354 146	82 982 948	2 602 124	1 094 042	86 679 114	86 971 875	(292 761)

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Budget révisé 2022-2023

Projets

Projets approuvés :	
PAJO	181 543
Animation culturelle	30 000
Accompagnement ALF et PANA	50 000
Apprentissage par expérience	12 080
Formation en entrepreneuriat	20 000
Destination réussite	832 014
Développement communautaire	45 000
Giare	7 500
Lecture systémique	38 208
Majeur haute spécialisation	131 000
Soutiens, formation et ressources en santé	4 300
Programme de soutiens en tutorat	113 368
Perfectionnement professionnel	100 000
Promotion de l'éducation	25 000
Protocole traite sexuelle	6 211
Soutien au décloisonnement	21 955
Intervention précoce en mathématiques pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation	110 164
Stratégie de mathématique	243 628
Soutien au transport	37 000
Moniteur de langue	51 750
Cours menant à une QA en éducation de l'enfance en difficulté	21 567
Réengagement des élèves	72 500
Bourse pour l'apprentissage des métiers	10 000
Prêt de service	321 220
Projets reporter de 2021-2022	275 324
Total	2 761 332

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget révisé 2022-2023
Surplus accumulé et revenu reporté

	31-août-22	Changements	31-août-23
Surplus accumulé du Conseil			
Gratification à la retraite	138 527		138 527
Budget reporté des écoles	372 541		372 541
Projet de l'Orée des Bois	65 403	(8 279)	57 124
Projet de Camille-Perron	335 892	(42 517)	293 375
Projet d'Hélène-Gravel	115 044	(10 458)	104 586
Projet de l'Escalade	383 350	(16 953)	366 397
Projet de la Découverte	616 902	(26 159)	590 743
Projet Macdonald Cartier (centre pédagogique)	326 113	(46 565)	279 548
Projet de la Rivière-des-Français	440 000	(20 000)	420 000
Projet de Villageois	440 000	(20 000)	420 000
Projet portative Jean-Éthier-Blais	522 165	(24 236)	497 929
Imprévus	5 845 798	(280 725)	5 565 073
Total	9 601 735	(495 892)	9 105 843

Revenu reporté du Conseil			
Enfance en difficulté	-	-	-
Total	-	-	-

Le 7 décembre 2022

C.3.b.

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Projet de la serre à l'école secondaire de la Rivière-des-Français

ANTÉCÉDENTS

Le Ministère de l'Éducation a approuvé le projet du centre de développement jeunesse, économique et communautaire de la Rivière-des-Français à une somme de 829 000 \$. Une composante de ce projet est la réparation de la serre à l'école secondaire de la Rivière-des-Français.

SITUATION ACTUELLE

Le 17 octobre 2022 le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de réparation de la serre à l'école secondaire de la Rivière-des-Français.

Nous avons reçu les deux (2) soumissions suivantes :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1) Mike Witherell Mechanical LTD | 269 945,70 \$ (y compris la TVH) |
| 2) Quinan Construction Limite | 488 160,00 \$ (y compris la TVH) |

La soumission retenue est celle de Mike Witherell Mechanical LTD puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de réparation de la serre à l'école secondaire de la Rivière-des-Français » en date du 20 avril 2022 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de Mike Witherell Mechanical LTD pour le projet de réparation de la serre à l'école secondaire de la Rivière-des-Français à un prix de 269 945,70 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Sébastien Fontaine